Direction des affaires économiques et internationales

Arrêté du 30 janvier 2002 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR: *EQUE0210013A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition du ministre intéressé,

Arrête:

Article 1er

Est nommée à la commission d'agrément des contrôleurs techniques, pour une durée de trois ans, la personne désignée ci-après :

En qualité de représentant du ministre de l'équipement :

M. Trientz (Jean-Bernard), direction des affaires économiques et internationales, membre titulaire.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur des affaires économiques et internationales, P. Schwach